

Conseil municipal du 09 Janvier 2018

Convocation le 02 Janvier 2018

Présents : MM Claude BOURNE, Thierry DUMOULIN, Jocelyn FIAT, Jérôme LABRETTE, Nicolas LAMBERT, Marc LYKO, André MEGE, Mme, Bernadette MONNET, Christine PAPON, Agnès RONCAGLIONE, Evelyne ROIBET, Christelle SENOCQ.

Absents : MM Christian LETOVANEC, Mmes Julie PEYRARD, Corinne LAGUT,

Il faut lire sur le compte rendu du conseil municipal du mardi 05 décembre 2017 : « G8 à St Paul préparation de la conférence sur la *chronobiologie de l'enfant* »

approbation du reste de ce compte rendu

André MEGE est nommé secrétaire de séance.

Urbanisme:

DP accordée pour piscine au lot la savasse

PC accordé pour un garage Ch des terrasses

2 DP déposées une pour une division de parcelle aux Fayolles l'autre pour un abri agricole Cote Miche Est proche de la RD 52

PLU :

Présentation du travail en cours sur le diagnostic de la commune le 19 Décembre par le bureau d'étude : apport d'informations, de compléments pour finaliser cette phase.

Réunion le 16 Janvier à 13h30 pour l'ensemble des agriculteurs.

Réunion le 6 Février pour l'ensemble des conseillers : parcours du document de diagnostic

Bâtiments Communaux

- Les travaux sur le patrimoine autour de la mairie sont terminés. Sur le projet « accessibilité » il reste quelques finitions notamment sur les escaliers de l'église.

- Sur notre demande, l'assurance, de l'entrepreneur qui n'a pas levé les réserves mentionnées pour les travaux du lot 5 « de réhabilitation et d'extension de l'école de Geyssans », nous a proposé une indemnisation des travaux effectués, de fait, par une autre entreprise. Monsieur Le maire va accepter.

Délibération : le loup

Monsieur le maire expose, suite au courrier de l'A.M.D. , la situation très sensible liée à la présence du loup dans de nombreuses communes du département de la Drôme, sujet évoqué lors du congrès départemental des maires à Nyons.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité (Par 4 voix pour, 3 voix contre, et 5 abstentions)

- **apporte son soutien** à l'appel de l'UNION POUR LA SAUVEGARDE DES ACTIVITES PASTORALES (USAPR, dont d'ores et déjà de nombreuses communes sont adhérentes dans le grand Sud Est) et qui ont été approuvées par l'Association des Maires et Présidents de Communautés de la Drôme et l'ensemble des organisations agricoles représentatives (annexée à la délibération)
- **prend acte** de la gravité de la situation quant à la survie des activités d'élevage dans les communes drômoises alors que le « plan loup 2018-2023 » est en cours d'élaboration
- **rappelle que l'objectif** de cette démarche n'est pas l'éradication de l'espèce loup mais d'inverser rapidement la tendance en défendant, en priorité, les activités humaines.

Ecole :

- Règlement du conseil d'école

Monsieur Le Maire explique le règlement des conseils d'école. Seule 1 personne en plus de lui sur les représentants de la commune à ce conseil d'école doit prendre part au vote. Il propose que ce soit Agnès RONCAGLIONE : le conseil municipal accepte.

- Décision d'organisation du temps scolaire (OTS) à partir du 31 Août 2018

Monsieur le maire explique que la décision d'organisation du temps scolaire de l'école de Geyssans a été notifiée par arrêté de Monsieur le Recteur de l'Académie en 2015 et arrive à son terme le 31 Août 2018.